

Compte-rendu du Conseil d'Administration plénier du 17 mars 2014

par les élus des listes « Ensemble à Tours, pour une université pluridisciplinaire et collégiale » soutenues par la FSU (SNESUP, SNEP, SNCS) et l'UNSA-Sup-Recherche.

Rappel : vos élus des listes EàT au Conseil d'Administration sont : Florence Alazard et Marc Desmet.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 17 février

Adopté à l'unanimité.

2. Compte financier 2013

Les produits sont supérieurs aux charges. L'exercice 2013 affiche un excédent d'un peu plus de 4 millions. Le taux d'exécution des charges est de 94 %. La prévision budgétaire s'est améliorée. Les salaires représentent 79 % des dépenses de fonctionnement (identique à 2012). La capacité d'autofinancement est d'un peu plus de 8 millions (2012 : 3). Le fond de roulement est d'environ 25 millions (12 millions en moins par rapport à 2010, cela s'explique par des corrections imposées par l'évolution de la législation). La trésorerie est de 29 millions à la fin de l'exercice. Le décalage est grand entre la trésorerie et le fond de roulement.

3. Rapport des commissaires aux comptes

La commissaire aux comptes présente la synthèse de l'audit 2013. En 2012, deux réserves avaient été formulées. 1) la valorisation du patrimoine immobilier. Cette réserve est maintenue car les commissaires n'ont pas eu accès à l'évaluation par France Domaine. 2) Exhaustivité et exactitude des produits liés aux contrats pluriannuels : cette réserve est levée car un suivi de contrats a été mis en place par l'université.

Les élus EàT interrogent la commissaire aux comptes sur sa fonction : elle précise qu'elle est à la fois cabinet d'audit et commissariat aux comptes. Ils soulignent aussi à quel point, en ce qui concerne la recherche, insister sur le taux de réalisation n'est pas toujours pertinent, voire contradictoire avec l'activité de recherche. Marie-Luce Demonet insiste sur le fait que souvent on ne dépense pas parce qu'on ne sait pas qu'on dispose de l'argent ! C'est le signe qu'il y a un problème d'information : on ne peut pas consommer, parce qu'on ignore l'existence de certains budgets.

On doit voter sur la délégation du Président : elle est votée à l'unanimité. Le Président propose de placer les résultats en réserve en précisant qu'ils seront destinés à l'immobilier (projets Polytech à Grandmont + sécurité aux Tanneurs et questions énergétiques). Autre vote : affectation des résultats de la Fondation Rabelais. Dernier vote : affectation des corrections à la régulation des conventions pluriannuelles. Tout est voté à l'unanimité, sauf l'affectation des résultats de la Fondation Rabelais : **les élus EàT** s'abstiennent.

4. Politique d'orientation, d'insertion et d'entrepreneuriat

Christine Poirier présente la Maison d'Orientation et d'Insertion Professionnelle.

5. Orientations de la future COMUE

Le Président rappelle les informations livrées au précédent CA : IDEX avec 5 universités et COMUE avec Orléans. Il s'avère que ces deux projets ne sont plus compatibles, car le

ministère souhaite que leur périmètre soit équivalent. Donc « la décision a été prise » de faire une COMUE à trois régions. L'appel d'offre IDEX sera lancé en juin pour un concours en décembre. Il sera pluri-thématiques et structurant pour l'ensemble des établissements. Loïc Vaillant souligne qu'il y a trois échelons : l'établissement, la région, l'inter-région. Cela nécessite de répondre à certaines exigences du ministère. La première question à se poser, c'est une COMUE à 5 pour quoi faire ? Ce que l'on met en commun, c'est la gouvernance de l'IDEX. « La COMUE piloterait l'IDEX ». Le ministère rappelle qu'il réfléchit en politique de site, donc l'interlocuteur c'est la COMUE et par exemple, dans le cadre de la politique de site, les contrats sont signés entre la COMUE et le ministère. Ce qui sera commun : la stratégie de recherche et les transferts et les modalités de coordination de l'offre de formation. Les 5 présidents ont proposé des axes stratégiques : transitions énergétiques et écologiques (énergies et matériaux ; biodiversité et services écosystémiques), santé et bien être (imagerie médicale ; biotechnologies pour la santé ; autonomie et bien être), usages du numérique (Patrimoine, administration et éducation). Le ministère a distribué un certain nombre d'emplois et parmi eux, au titre de la dotation des universités les plus sous-dotées. Donc il propose pour notre vague B1, qui signera le contrat en 2018, des emplois nouveaux seront créés en 2016-2017. Le ministère demande qu'on envoie la première version du projet de site en juillet 2014. Le Président de Région a pris acte du projet, en souhaitant qu'une structure régionale continue le travail déjà effectué dans le cadre du PRES.

JM. Houpert interroge le Président sur la formation ? L. Vaillant lui répond que la COMUE pilote l'IDEX, donc formations communes autour de ce projet. Il suggère de développer une réflexion autour d'ED communes et d'ESPE communes. Mais l'offre de formation restera gérée par l'établissement.

Y. Lauvergeat (CESER) : comment réussir à 5 ce qu'on n'a pas réussi à 3 (Limoges-Poitiers-La Rochelle) ? et si l'IDEX n'est pas retenu ?

Les élus EàT remarquent que cela fait maintenant plusieurs mois que l'ordre du jour de chaque CA comporte le passage obligé « Informations du Président : communauté d'établissements », sans pour autant ni permettre un véritable traitement du dossier ni une information dont les élus et plus généralement les collègues pourraient se saisir. En réalité, cela fait plusieurs mois que tout change (la nature de la communauté et surtout son périmètre : Tours-Orléans ou inter-régional ?) et que rien ne change (car, au fond, on ne sait toujours pas grand chose). **Les élus EàT** ont aussi l'impression que les présidences d'université n'ont rien fait pour mobiliser les personnels des établissements autour de ces projets. Or, s'annonçant comme de véritables mastodontes, ces derniers apparaîtront en plus comme très éloignés des pratiques professionnelles des collègues, qui ne se saisiront pas de ces institutions, condamnées à dégénérer en super-structures technocratiques.

Deux documents sont à ce titre particulièrement inquiétants. D'abord, la lettre de la DGESIP (Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelles et de la DGRI (Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation) datée du 6 mars dit très clairement que l'approbation par les CA des Établissements de la version zéro des statuts des COMUE « ne présume pas de la discussion qui sera conduite avec le ministère », faisant craindre donc un pilotage brutal et vertical, très éloigné des pétitions de principe sur la démocratie universitaire. Ensuite, la lettre que Geneviève Fiorasa a adressée aux présidents des universités de la région parisienne le 28 février doit aussi nous interpeller, même si elle n'a aucun fondement juridique (il ne s'agit que d'une interprétation de la loi, quand bien même elle serait celle d'une ministre) et uniquement destinée à la région parisienne : elle décrit en effet la COMUE comme un système pré-fusionnel qui permet l'existence d'« un seul établissement pour porter une déclinaison territoriale de la stratégie nationale de l'État ». Pour **les élus EàT**, il serait donc bon de permettre aux personnels de s'exprimer sur la question.

6. Compte-rendu de la commission des moyens

Relèvement du seuil de 50 000 à 90 000 euros pour les marchés publics.

7. Compte-rendu du CS

Réseaux thématiques financés par la région pour les 4 ans à venir : 6,5 sur 12 ont été retenus (1,2 M consacrés sur 4 ans).

Le point sur Initiative académique (4,8 M) : évaluation en interne des projets par le CS. La commission du PRES se réunira le 1er avril.

Les élus EàT interrogent E. Lesigne sur l'arbitrage : il y aura des présentateurs des projets à l'occasion de cette commissions PRES.

8. Compte-rendu du CEVU

À l'issue du compte-rendu, L. Vaillant informe le CA du projet de fermeture, pour des raisons de « développement durable », des sites pendant la semaine de vacance d'hiver. **Les élus EàT** interrogent le président sur les conséquences de cette fermeture pour les personnels, en termes de congès. Le DGS répond que la contrainte porte seulement, à l'échelle de l'année (vacances de Noël, pauses d'hiver et d'été), sur 35 jours sur les 55 de congès. **Les élus EàT** remarquent également que cette fermeture entrainera celle des bibliothèques, ce qui est dommageable, car beaucoup d'enseignants insistent auprès des étudiants sur la nécessité de profiter de cette semaine de pause pour les fréquenter (et il s'avère que les bibliothèques sont bel et bien utilisées pendant cette période, même si on pourrait souhaiter qu'elles le soient encore davantage... ce qui ne sera pas le cas).

Vote : 1 abstention (élu EàT).

9. Utilisation des emplois vacants d'enseignants du second degré

Il s'agit du second mouvement qui permet un recrutement au 1^{er} septembre (SUAPS et IUT). La liste est **votée** à l'unanimité.

10. Procédure d'enquête en cas de suspicion de harcèlement moral

Roger Fontaine présente la procédure. Elle comprend 3 phases : alerte (mise en forme sous forme d'une plainte écrite, avec l'aide des syndicats ou de la médecine de prévention, ensuite envoyée au président qui décide ou non de l'ouverture d'une enquête), enquête (une commission d'enquête demande à rencontrer le plaignant et l'accusé pour instruire le dossier), décision. Roger Fontaine insiste aussi sur le caractère préventif de la démarche : il s'agit de faire réfléchir les collègues sur leurs pratiques et leurs comportements dans le cadre professionnel.

Les élus EàT se réjouissent de la mise en place d'une telle procédure qui répond à une revendication syndicale désormais ancienne. Ils demandent à Roger Fontaine si la possibilité de délocaliser la procédure (comme l'ont fait certaines universités) a été envisagée ou pas. Ils soulignent l'importance de la phase d'alerte et la nécessité de bien informer les collègues sur ce droit. Enfin ils s'interrogent aussi sur la délimitation entre conflit et harcèlement et l'impact de certaines décisions du président. Ils notent aussi que la mise en place d'une telle procédure permettra de disposer de données chiffrées (dans le respect de l'anonymat bien sûr) sur la réalité du harcèlement dans l'établissement.

Vote : à l'unanimité.

11. Université du Temps Libre (UTL)

Les statuts ont été déjà votés précédemment. Le Président propose que Roger Fontaine soit président de l'UTL. **Les élus EàT** interrogent le Président sur l'absence d'appel à

candidature. L. Vaillant répond qu'il s'agit du premier mandat et qu'il semblait évident que ce premier mandat devait être confié à la personne qui a monté le projet, donc qui le connaît le mieux. En revanche, à l'issue de ce premier mandat, lorsque les collègues se seront appropriés l'UTL, il y aura bien un appel à candidatures. **Vote** : unanimité/

Vote sur la convention de partenariat avec la ville de Fondettes : unanimité.